

ARRÊTÉ N° AG 99-2024

**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
A L'OCCASION DES TRAVAUX A CHASSIGNY
DU LUNDI 8 AVRIL 2024 AU MARDI 30 AVRIL 2024**

Le Maire d'AVALLON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière

Vu l'arrêté municipal AG 73-2018 du 28 mars 2018 modifié et complété, portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,

Vu la demande de la société S.A.S. BERGER Z.I. route de Sauvigny à AVALLON, d'effectuer des travaux avec l'intervention d'engins rue de la Croix Pieuchot à CHASSIGNY, AVALLON,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions nécessaires et utiles pour assurer la sécurité du chantier,

ARRÊTE

Article 1

La circulation et le stationnement sont interdits à tout véhicule hormis les véhicules de chantier

- **route de chassigny** : partie comprise entre le Bois Bardeaux et l'entrée du hameau de Chassigny,
- **rue de la Fontaine de Chassigny** jusqu'à la rue du Bois Chaubru.

En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire.

Article 2

La matérialisation et la signalisation sont mises en place par l'entreprise intervenante.

Article 3

Les prescriptions ci-dessus s'appliquent du lundi 8 avril 2024 à 8H00 au mardi 30 avril 2024 à 18H00.

Article 4

Madame le Maire d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire
Non soumis au contrôle de légalité
Publié le



AVALLON, le 4 avril 2024
Le Maire,

Jamilah HABSAOUI.